



MICROFICHE N°

33895

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الزراعي
تونس

F 1

CNDA 33895

9

O.N.V.V.M. & P.P.I.



PROMOTION DE LA CULTURE DE L'

POESIE DE TOUTE

MAI 1974

II - PROJET POUR LA PROMOTION DE LA CULTURE
DE LA POMME DE TERRE DANS LES PERIMETRES
PUBLICS IRRIGES

Introduction :

L'Office de Mise en Valeur de la Vallée de la Medjerdah et des Périmètres Publics Irrigués a été créé en 1958 pour assurer l'exécution des travaux, la gestion des réseaux et la mise en valeur agricole.

La loi du 30 Septembre 1970 applicable à tous les périmètres publics irrigués de Tunisie a confié à l'Office de la Medjerdah.

- Les travaux d'équipement,
- La gestion des réseaux,
- Et toutes les activités visant l'amélioration de la production dans les périmètres irrigués.

Actuellement l'O.M.V.V.M. et P.P.I. contrôle dans le cadre de l'opération "Crédit supervisé" destiné aux petits agriculteurs des périmètres irrigués, une superficie équipée de 44.640 hectares répartis comme suit :

- Basse Vallée	19.043 hectares
- Kairouan	7.311 "
- Kasserine	5.013 "
- Sidi Bouzid	1.526 "
- Bord	3.267 "
- Gabès	2.414 "
- Nabeul	815 "
- Le Kef	2.000 "
- Bizerte	1.400 "

Dans la plupart de ces périmètres, la production actuelle est encore insuffisante. La raison principale est le faible niveau des agriculteurs et leur manque de moyens. Aussi l'O.M.V.V.M. et P.P.I. a entrepris une vaste opération de vulgarisation.

Toutefois cette action se heurte au manque de cadres qualifiés et expérimentés et à la faiblesse financière des agriculteurs.

L'objet du présent dossier est de proposer à la République Fédérale d'Allemagne une participation à l'effort de développement de la culture de la pomme de terre dans les périmètres irrigués où la production est insuffisante.

1 - Situation actuelle et potentielle de la culture de pomme de terre :

Les objectifs quantitatifs du 4ème Plan (1973-1976) retenus pour l'office de la Medjerdah tels qu'ils ressortent du budget économique établi en juillet 1973.

La superficie réservée à la culture de pomme de terre sera de l'ordre de 7650 hectares en 1974-1975 (Prévision du quatrième plan).

La production jugée très faible en 1972 atteindra en 1976 les 130.000 tonnes.

Cette augmentation de la production permettra de satisfaire une demande intérieure en constante augmentation du fait de l'élévation du niveau de vie de la population tunisienne et une demande extérieure exigeante en qualité et en quantité.

A titre indicatif, il a été enregistré au cours de la campagne 1970 et dans le cadre des 6 pays du Marché Commun la valeur des importations en provenance de la Tunisie a atteint :

- Période du 1er Janvier au 15 Mai = 224.000 dollars
- Période du 16 Mai au 30 Juin = 275.000 dollars

Ainsi nous pouvons conclure que le marché européen reste très favorable pendant les mois de mars, avril et les deux premières semaines de Mai.

2 - But du projet :

Campagne 1974-1975 (Culture de pommier)

Pour la campagne 1974-1975, l'O.M.V.V.M. et P.P.I. envisage par l'intermédiaire du projet, l'importation de 100 tonnes de plants de pomme de terre répartis sur les variétés suivantes :

<u>Variétés</u>	<u>Quantités</u>
- ATIKA	50 tonnes
- DRINCESS	20 tonnes
- ULLA	15 tonnes
- ISNA	15 tonnes

Cette quantité de semences sera vendue au prix du cours à neuf préalablement choisis dans les zones suivantes :

- Chott Mariem
- Porto Farina
- Soliman
- Korba
- Klibia
- Sidi Bouzid.

Des contrats de culture seront passés avec les agriculteurs par lesquels ils s'engagent à payer à la réception de la semence 10 % de la valeur totale, les 90 % restants seront payés en nature (pomme de terre qualifiée) pour l'exportation selon le prix du cours.

Ainsi la quantité qui sera récupérée dans le cadre des 90 % est de l'ordre de 100 tonnes qui seront exportés sur la République Fédérale d'Allemagne.

Vers les mois de Mars - Avril 1975. La valeur de vente de ces 100 tonnes exportées serait de l'ordre 100.000,00.Dt soit 17.000 dinars Tunisien, sera réutilisé après déduction des frais à l'acquisition de plants de pomme de terre qui seront réexpédiés sur la Tunisie en prévision de la campagne 1975-1976.

3 - Durée du projet :

L'intervention effective sur les périmètres est échelonnée sur 3 années :

Année 1975	: 3.000 hectares
Année 1976	: 5.000 "
Année 1977	: 7.500 "

4 - Mode d'action envisagée :

L'action sera menée dans cinq directions :

4-1°) Encadrement des agriculteurs :

Des techniciens vulgarisateurs sur les périmètres se trouvent actuellement en place à raison d'un vulgarisateur pour 500 ha dans un premier temps avec un objectif de un pour 250 hectares.

Les vulgarisateurs qui sont des techniciens agricoles, ont pour rôle :

- de tenir à jour "l'inventaire agricole" de leur zone ;
- de veiller à la mise en place des programmes culturaux ;
- de contrôler les parcelles de démonstration ;
- d'aider les exploitants à obtenir une assistance financière en centralisant toutes les demandes de prêt et en aidant l'agriculteur à les établir ;
- d'établir les fiches de demande de crédit en nature ;
- d'encadrer les exploitants sur le plan technique :
 - agricole
 - conduite de l'eau
 - entretien de l'équipement interne de l'exploitation.
- d'assurer la liaison entre les agriculteurs et les experts de la Direction de l'O.M.V.V.M. et P.P.I.

Les techniciens vulgarisateurs sont contrôlés par les ingénieurs agricoles ou les ingénieurs adjoints à raison de 4 ç 5 techniciens par ingénieur.

4-2°) Création de parcelles de démonstration :

Elles seront établies chez les agriculteurs, et exécutées par les agriculteurs à raison d'environ un hectare de parcelle pour 50 hectares. Les agriculteurs concernés seront aidés techniquement et matériellement. En contrepartie ils s'engageront à respecter les directives du vulgarisateur.

Les avantages attendus de l'établissement de telles parcelles sont :

- Economie de moyens grâce à la collaboration directe des agriculteurs.
- Confiance des agriculteurs envers des démonstrations exécutées à leur niveau et dans leur région.
- Possibilité d'orienter la culture de pomme de terre dans chaque secteur.

Le projet sera installé dans les locaux de l'O.M.V.V.M. et P.P.I. à défaut dans un bâtiment proche.

6 - Aide en nature aux parcelles de démonstration :

Ces parcelles sont établies par des agriculteurs choisis en raison de leurs aptitudes à collaborer avec la direction du projet.

On peut admettre une densité moyenne d'une parcelle pour 50 hectares, chaque parcelle ayant une superficie moyenne d'un hectare.

L'assistance à ces parcelles de démonstration sera représentée par :

- L'élaboration de leur plan cultural
- La prévision des moyens de production
- Le contrôle de la gestion des parcelles
- La participation au supplément de dépenses demandées à l'agriculteur.

Montant de l'aide en nature aux parcelles de démonstration :

1ère année 200 D/ha
2ème année 160 D/ha

Il s'agit donc bien de porter un effort maximum sur quelques parcelles choisies : le contrôle de la gestion de ces parcelles permettra de procéder à une analyse économique qui sera publiée et servira de référence auprès des autres agriculteurs lors des séances de vulgarisation.

7 - Coût du projet : (durée 3 ans)

Résumé des éléments essentiels du projet :

Désignation	1975	1976	1977
Superficie totale sous contrôle	3.000	5.000	7.500
Nombre ou superficie des parcelles de démonstration	60	100	-
<u>Personnel Allemand</u>			
Ingénieur agronome	1	1	1
Mécanicien	1	1	1
<u>Personnel Tunisien</u>			
Ingénieurs Agricoles (1)	2	2	2
Adjointes Techniques	5	5	5
Comptables	2	2	2
Chauffeurs	4	4	4

(1) dont un ingénieur ayant connaissance en commercialisation des produits agricoles.

8 - Contrepartie allemande : (Valeur en Dinars)

Désignation	1975	1976	1977	Total
<u>Salaire du personnel allemand :</u>				
1 Ingénieur Agronome	3.000	3.000	3.000	9.000
1 mécanicien	2.500	2.500	2.500	7.500
<u>Matériel de vulgarisation :</u>				
2 Camionnettes	2.000	2.000	-	4.000
Matériel audio-visuel	1.500	1.500	-	3.000
<u>Matériel d'exploitation :</u>				
10 unités à raison d'une par- centre de collecte composée comme suit :	35.000	35.000	-	70.000
1 calibreuse 10 T/ heure				
1 Machine pour coudre les sacs				
3 Plateuses semi-automatiques				
à 4 lignes				
à 2 lignes				
3 arracheuses à 2 lignes				
<u>Frais d'entretien et de réparation</u>	2.000	4.000	5.000	11.000
<u>Stages de perfectionnement</u>	2.000	2.000	-	4.000
	48.000	50.000	110.500	108.500

Dépenses en devises et en dinars :

- Le Gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne finance la totalité des salaires du personnel étranger, les moyens de transport de ce personnel, les véhicules, le matériel de vulgarisation et le matériel d'équipement nécessaires à la réalisation de ce projet.

- Le Gouvernement tunisien prend à sa charge les salaires du personnel tunisien et les frais de fonctionnement.

- Ne sont pas comptabilisés dans la part tunisienne les crédits de campagnes aux agriculteurs, les dépenses d'exploitation et les crédits à long terme octroyés sur fonds d'Etat.

9 - Contrepartie tunisienne : (Valeur en Dinars)

Désignation	1975	1976	1977	Total
<u>Investissements :</u>				
Mobilier de bureau	1.500	-	-	1.500
Matériel de bureau	600	200	200	1.000
2 voitures 3 CV	2.600	-	-	2.600
<u>Fonctionnement :</u>				
Carburant et lubrifiant	2.500	2.500	2.500	7.500
Fournitures de bureau et imprimés	1.000	1.000	1.000	3.000
Locaux	1.800	1.800	1.800	5.400
<u>Salaires du personnel :</u>				
Cadres et employés	6.000	6.000	6.000	18.000
Chauffeurs	3.000	3.000	3.000	9.000
<u>Equipement :</u>				
2 camions de 7 tonnes	22.000	-	-	22.000
Aide aux parcelles de démonstration (1)	P.M.	P.M.	P.M.	P.M.
	41.000	14.500	14.500	70.000

(1) L'aide aux parcelles de démonstration sera programmée dans le cadre du programme d'intervention de la vulgarisation inscrit au titre II.

Coût total du projet :

- Partie Allemande : 108.500 Dinars
 - Partie Tunisienne : 70.000 Dinars
 = 178.500 Dinars

FIN

7

VUES